

**Présents** : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Bernadette BOCCON, Tom BORDIGONI, Lucie BRILLAT, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Eddy TRANCHAND,

**Excusé** : Jean-Luc KOHLER pouvoir à Damien BORNENS, Christian Bizet pouvoir à Jacques BARUT, Thomas RAINER

**Date de convocation** : 29 septembre 2021

**Secrétaire de séance** : Eddy TRANCHAND

**Ouverture de séance** : 19H45

**Clôture de séance** : 21H30

**L'ordre du jour proposé était le suivant :**

- Subvention comité des fêtes
- AMF congrès des maires
- Délibérations défibrillateurs
- Travaux réparation route de Volland
- Haut-Rhône tourisme chemin de randonnée
- Point TDF
- Questions diverses

**Le Conseil adopte le compte-rendu du 12 juillet 2021.**

**SUBVENTION COMITE DES FETES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle sera versé au comité des fêtes. L'association demande le remboursement de la commune pour le financement du feu d'artifice qui a été tiré pour la fête des associations le samedi 4 septembre 2021.

En effet, vu que certaines entreprises de la commune ont participés financièrement à cet évènement, il y a lieu de rembourser la différence entre les entreprises et le montant total.

Montant du feu d'artifice	: 2 470 € ttc soit 1 641.67 ht
Animation musicale	: 400 €
Participation entreprises	: - 600 €
Soit une subvention de	: 2 270€

En avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le montant de cette subvention

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 270 € au comité des fêtes pour participer au financement du feu d'artifice.

**AMF CONGRES DES MAIRES**

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 16 au 18 novembre 2021

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité (ou une partie à préciser) des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil municipal, 2 personnes Sophie et Jérôme

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions susvisées.

#### **DELIBERATIONS DEFIBRILLATEURS**

Suite au dernier conseil, l'emplacement des défibrillateurs est arrêté :  
mairie et stade de foot.

Le conseil vote à l'unanimité l'achat de 2 défibrillateurs extérieurs avec écran et boîtier isolant extérieur pour un total de 5157,60€ TTC

Suite au dernier conseil concernant les défibrillateurs, le choix pour les lieux 2 défibrillateurs foot et mairie  
Le Conseil vote à l'unanimité l'achats des 2 défibrillateurs avec écrans et boîtiers extérieurs.

#### **TRAVAUX REPARATION ROUTE DE VOLLAND**

M. Légerot Germain souhaite faire un point suite à l'Etude de diagnostic géotechnique remise par l'entreprise Géolithe.

Le compte rendu apporte 2 solutions de travaux envisageables.

La première consiste en un confortement de la route par une petite paroi clouée de hauteur limitée à 2m et une ligne d'ancrages de confortement en quinconce pour une pré-estimation de 50 000€ HT.

La seconde en la réalisation d'une substitution des matériaux sur une épaisseur d'un mètre à un mètre et demi côté amont et 2 m côté bord de chaussée aval pour une pré-estimation de 45 000€ HT.

La solution 2 présente l'avantage de finaliser le talus dans une configuration similaire à l'existant sans hauteur de chute à l'inverse de la solution 1 (paroi clouée) qui nécessite de recourir à une glissière.

Le conseil, après délibération

- décide de faire le nécessaire afin que cette route soit réparée
- mandater un bureau d'étude pour réaliser un avant projet détaillé des travaux et du coût en privilégiant la solution 2.

Le conseil vote à l'unanimité.

## HAUT-RHONE TOURISME CHEMIN DE RANDONNEE

Afin d'agrandir l'offre de randonnée sur le territoire des Usses et Rhône, la CCUR a décidé de mettre en place sur l'année 2022, un sentier entre Usinens et Challonges.

Sur le tracé, une partie de la parcelle ZI 0206 au nom de la commune de Challonges est traversée.

Le Conseil autorise à l'unanimité à signer les conventions.

## POINT TDF

Mme Le Maire informe le conseil qu'un nouveau dépôt de déclaration préalable de la part de la société TDF est arrivé en mairie en Aout. Cette DP a été instruite dans le mois imparti et un arrêté de refus a été rendu, la raison principale étant l'avis défavorable de la régie d'électricité au raccordement de l'antenne.

## QUESTIONS DIVERSES

Le site internet [www.challonges.fr](http://www.challonges.fr) est en ligne.

Food truck vente à emporter (rôtisserie) : M. Bornens contactera M. Lescourt afin de définir un emplacement pour son véhicule le vendredi soir.

La vente de la dernière parcelle (n°ZS 88) Zone de la Culaz a été signée avec l'entreprise Chappaz le vendredi 24 Septembre 2021 à l'étude notariale.

La réunion des jeunes a eu lieu le 24 Septembre 2021 et de nombreuses idées sont apparues. Une prochaine réunion de concertation aura lieu en début d'année 2022.

Après discussion, il est demandé d'apporter une précision à la délibération du pass jeune et de rendre le dispositif effectif pour toute l'année 2021 afin de ne pas exclure les jeunes de début d'année du dispositif.  
Le conseil vote: 13 pour, 1 abstention

Lydie PLAT relève que certaines bornes incendie sont à vérifier et à repeindre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente minutes

Madame Le Maire de Challonges  
Sophie COLAS

